

Décharge 2012: Office européen de police (Europol)

2013/2235(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Office européen de police (Europol) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/613/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Office européen de police pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Office européen de police sur l'exécution du budget de l'Office pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier regrette les difficultés mises en lumière par la Cour sur **la légalité et la régularité des opérations de l'Office** et appelle Europol à y remédier.